



Pôle des unités  
d'enseignement  
de la Côte d'Or  
UNEC21

affaire suivie par  
Mathilde ROD  
Téléphone  
03.45.62.75.65  
Fax  
03.45.62.75.49  
Mél.  
unec21.moyens5@ac-dijon.fr

2 G rue Générale Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 7 juin 2016

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale,  
directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale de la Côte d'Or

à mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs  
sous-couvert de mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

Le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au 1<sup>er</sup> degré dans le cadre de la refondation de l'école et constitue un levier important pour restaurer l'égalité des chances et prévenir les difficultés scolaires.

Toutes les études démontrent à quel point la scolarisation précoce est gage à la fois pour les enfants d'une meilleure acquisition du langage, d'une meilleure sociabilité, d'un meilleur développement psychomoteur, notamment lorsque ces derniers sont issus de milieux sociaux défavorisés.

L'accueil en école maternelle de l'enfant de deux ans révolus, prévu par le Code de l'éducation, doit correspondre à ses besoins et se dérouler dans des conditions adaptées : équipements, aménagements de l'espace, matériels conformes à l'âge, déroulement de la journée qui lui permette de bien vivre à l'école tout en apprenant et surtout en participant à des activités pédagogiques qui prennent en compte son âge et son évolution au fil des mois.

En Côte d'Or, le taux de scolarisation, en baisse depuis quelques années, représente 13,5% à la rentrée 2015 soit 774 élèves (12,9% dans l'académie de Dijon).

Beaucoup de familles ne disposent pas d'informations précises et hésitent à envoyer leurs enfants si tôt à l'école.

C'est pourquoi une action partenariale (éducation nationale, services en charge de la politique familiale et de la petite enfance, collectivités territoriales) est engagée, à la fois nationale et locale, en direction des familles particulièrement éloignées de l'école et plus généralement des institutions, afin de les sensibiliser à l'opportunité et à l'intérêt de la scolarisation précoce.

Aussi, dans le cadre de cette mobilisation conjointe et sur la base de la carte scolaire arrêtée pour l'année scolaire prochaine 2016-2017, les possibilités d'accueil de ces très jeunes enfants dans les secteurs du département prioritairement visés par cette politique, ont été communiquées aux maires concernés de même qu'au directeur de la CAF et au directeur de la MSA qui se chargeront d'inviter les familles identifiées à se rapprocher de leur mairie pour une démarche d'inscription.

J'ai l'honneur de vous informer que votre école a été retenue dans ce cadre. Les familles, identifiées par la CAF ou la MSA, seront ainsi informées de la possibilité et de tout l'intérêt d'inscrire leur enfant. Je vous remercie de l'accueil que vous leur réserverez.

Je souhaite votre mobilisation ainsi que celle de votre équipe, pour travailler avec l'ensemble des partenaires, en lien direct avec les familles, à la réussite du développement de la scolarisation des tout-petits et mettre en place dès maintenant l'organisation qui permettra d'atteindre cet objectif.

Votre inspecteur de circonscription de l'éducation nationale ainsi que monsieur Manzoni, inspecteur de l'éducation nationale pour les écoles maternelles, vous accompagneront dans cette démarche.



**Evelyne Greusard**